



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 6061440

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 8/11/2025 20H40 C:005360 I:19722
V/REF : 1068973
V/Appel du Samedi 08/11/2025 a 20H40

SEMCODA
Agence De Villeurbanne
31 RUE LOUIS GUERIN
CS 30086
69100 VILLEURBANNE

V/REF.IMM. 02251
IMMEUBLE : ZAC P.CLAUDEL -2251
12a20/21/23, CHARLES DE GAULLE
1/3, RUE JEAN MOULIN
69800 ST PRIEST

Vaulx en Velin, le 25 Juin 2026

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : ALLEE N° 16 - LOGEMENT DE MR BENCJOZ, 4E ETAGE, *0618314820*
MOTIF : COURT-CIRCUIT SUR UN DIFFERENTIEL
Donneur d'ordre : Ste Perm anece Semcoda

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur installations électriques.

LE 08/11 A 22H00 :
INTERVENTION A PARTIR DU LOGEMENT DE MR BENCJOZ AU 4EME ETAGE
REMIE EN SERVICE DU DISJONCTEUR GENERAL DU LOGEMENT
APRES VERIFICATION, PRESENCE D'UN FAUX CONTACT AU NIVEAU DU NEON AU
DESSUS DE L'EVEIR DE LA CUISINE

CONTROLE DU BON FONCTIONNEMENT

OBSERVATIONS : AR DEMANDE BC ENVOYÉ LE 22/06/26 A 12H00 ARNAUD.SANTONI@SEMCODA.COM
CD AB EMAIL ENVOYÉ LE 02/06/26 A 09H25 MME D. CHAMBLAS
CD AB EMAIL ENVOYÉ LE 28/05/26 A 16H29 MME D. CHAMBLAS
CD AB EMAIL ENVOYÉ LE 20/05/26 A 10H47 MME C. CUAU
CD AB EMAIL ENVOYÉ LE 06/05/26 A 12H23 MME C. CUAU
CD AB EMAIL ENVOYÉ LE 11/03/26 A 15H00 MME J. DEFDAF
CD AB EMAIL ENVOYÉ LE 25/11/25 A 14H20 MME J. DEFDAF
CD AB EMAIL ENVOYÉ LE 17/11/25 A 13H19 MME J. DEFDAF

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

CD AB EMAIL ENVOYÉ LE 13/11/25 A 13H24 MME J. DEFDAF

DT AB EMAIL ENVOYÉ LE 09/11/25 A 20H44 MME D. CHAMBLAS

PREVOIR LE REMPLACEMENT DES PRISES DU SALON ET DU NEON DE LA CUISINE
AINSI QUE LE REMPLACEMENT DU DISJONCTEUR DIFFERENTIEL

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	Prise en charge technique dispatching	1	29,12	29,12
1,00	Suppl.Dispat.20h-07h/7j/7+Sa12h-20hDi/Jf	1	152,88	152,88
1,50	H.Ouvrier Electricien le 08/11	1	73,82	110,73
1,50	Sup.H.100%-Electr. +20h-Sa +12h-D/JF	1	73,82	110,73
Quantité	Fournitures - Mise en oeuvre	N°BT	P.U. HT	
1,00	Mise en oeuvre véhicule électricité	1	39,45	39,45
TOTAL H.T.				442,91
T.V.A. a 10,00%				44,29
TOTAL T.T.C.En EURO				487,20

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Juillet 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.



Bon de Commande

N° : 1068973 du 22/06/2026

Pr.

SEMCODA
AGENCE DE VILLEURBANNE
31, rue Louis Guérin
CS 30086
69100 VILLEURBANNE
Tel:04.78.93.21.92

SERVIMO SAS

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX EN VELIN

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Référence : 272589-FS0061
Téléphone : 04.78.79.36.36
Fax : 04.78.79.35.35 Mail: centreappels@servimo.fr;

Lieu d'intervention

MR BONNECHOSE Christophe
16 AVENUE CHARLES DE GAULLE
69800 ST PRIEST

Référence de la Demande

N°: 913 596 du 22/06/2026
THCELCPP Tvx hors contra Electricite Partie privat. 1
01-EE-2223-ENT-61513100

Téléphone : 06.18.31.48.20
02251-00001-00003-00041 H / Type 3 / 04 Etage : 04
Date entrée: 01/04/2008

Délai

Date limite exécution : 07/07/2026

Observations

Cette Résidence est susceptible de contenir de l'amiante. En conséquence toute intervention devra s'effectuer conformément à l'Article R.4412-97-3-II du Code du Travail.

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
EL00038 Prise en charge technique dispatching BC de regul suite à intervention D25134040 du 08/ 11/2025	1,00	29,12	29,12	2,91	32,03
EL00038 Suppl.Dispat.20h-07h/7j/7+Sa12h-20hDi/Jf BC de regul suite à intervention D25134040 du 08/ 11/2025	1,00	152,88	152,88	15,29	168,17
EL00038 H.Ouvrier Electricien BC de regul suite à intervention D25134040 du 08/ 11/2025	1,50	73,82	110,73	11,07	121,80
EL00038 Sup.H.100%-Electr. +20h-Sa +12h-D/JF BC de regul suite à intervention D25134040 du 08/ 11/2025	1,50	73,82	110,73	11,07	121,80
EL00038 Mise en oeuvre véhicule électricité BC de regul suite à intervention D25134040 du 08/ 11/2025	1,00	39,45	39,45	3,95	43,40
				Total H.T.	442,91
				Total TVA	44,29
				Total TTC	487,20

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE VILLEURBANNE



Bon de Commande

N° : 1068973 du 22/06/2026

Pr.

SEMCODA
AGENCE DE VILLEURBANNE
31, rue Louis Guérin
CS 30086
69100 VILLEURBANNE
Tel:04.78.93.21.92

Demande de travaux suivie par SANTONI Arnaud le 22/06/2026

Le Responsable
Nom et Signature

Christèle AGOPIAN
Responsable d'Agence

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Attestation simplifiée de TVA en page suivante

Facture libellée au nom de **SEMCODA**

et à adresser en 1 exemplaire à **SEMCODA AGENCE DE VILLEURBANNE**



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE VILLEURBANNE 31, rue Louis Guérin CS 30086 69100 VILLEURBANNE**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **16 AVENUE CHARLES DE GAULLE 69800 ST PRIEST**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **VILLEURBANNE**

le **23/06/2026**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 1068973